

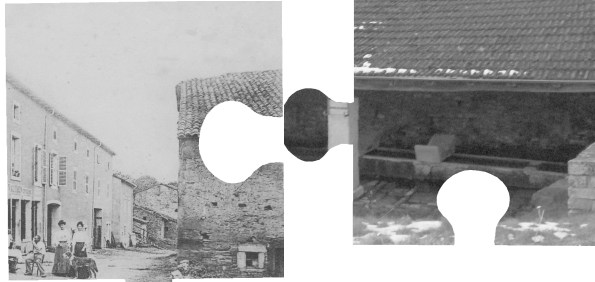
N°6
JANVIER 2012

EDITO



Le comité de
rédaction vous
présente ses
meilleurs vœux
pour l'année 2012.

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agemont - Barbonfoing



Tél/fax : 03 29 66 86 97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

Ce bulletin de début d'année est l'occasion de revenir sur les événements de 2011.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Je commencerai ce mot par un point sur le schéma départemental de coopération intercommunale. Dans le bulletin de juillet dernier, je vous avais fait part de la proposition de Monsieur le Préfet d'intégrer la Communauté de Communes du Pays d'Olima et Val d'Avière, donc y compris notre commune, dans la communauté d'agglomération.

Je ne reviendrai pas sur les conditions que j'évoquais, rien n'a changé depuis. Le 18 juin 2011, j'interrogeais par courrier la Direction Départementale des Finances Publiques et la Préfecture sur les conséquences pour la commune et ses habitants, de la façon suivante : « *On se pose un certain nombre de questions à ce sujet, entre autre sur les conséquences financières. En matière de fiscalité, il semblerait que la part de la taxe d'habitation que percevait le département et qui, depuis cette année, est reversée aux communes, serait perçue par la communauté d'agglomération. Qu'en est-il ? Quel serait l'impact sur les contribuables de notre commune suivant les taux en vigueur à la communauté d'agglomération d'Epinal-Golbey ?* », la seule réponse a été : « nos services y travaillent », et à ce jour, je n'ai toujours pas de réponse.

Début août, nous étions dans l'obligation de prendre une position, faute de quoi, la proposition de Monsieur le Préfet serait la solution retenue.

Le Conseil Municipal a choisi de prendre une délibération à deux niveaux, avec, en priorité, la demande de maintien de notre Communauté de Communes qui, rappelons-le, répondait aux critères de la loi, et dans le cas où cette proposition ne serait pas retenue, l'intégration de notre commune dans la Communauté de Communes du secteur de Dompain.

Dommartin aux Bois a, à mon avis, plus sa place dans une communauté de communes rurales que dans une communauté d'agglomération, où la commune principale Epinal aura 28 sièges, 6 pour Thaon-les-Vosges et Golbey, 2 pour Chantraine et 1 pour les 34 autres communes, où les compétences ne seront connues qu'en 2012, sans information sur la fiscalité. A la communauté de communes du secteur de Dompain, le nombre de délégués par commune varie de 1 à 3, le taux de fiscalité est connu, les compétences également.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 10 novembre 2011 a retenu la proposition de Monsieur le Préfet à 21 voix pour, 21 voix contre et 1 abstention (nécessité de la majorité des 2/3), et a accepté à **l'unanimité** l'amendement que j'ai déposé ce même jour demandant notre rattachement à la CC du secteur de Dompain.

J'ai entendu les interrogations de quelques uns sur ce choix, nous ferons en sorte de préserver les acquis actuels, des solutions existent. Un gros travail nous attend pour préparer ce transfert en 2012.

Le texte de la délibération que nous avons prise le 10 août est à votre disposition en mairie, trop volumineux pour figurer dans ce bulletin.

ASSAINISSEMENT :

Nous travaillons actuellement sur le dossier d'assainissement. Un bref retour en arrière me paraît nécessaire.

Le Conseil Municipal avait retenu en 2004 la solution d'assainissement collectif sur la quasi-totalité du village d'Agémont et sur la partie centrale de Dommartin.

En 2008, on nous annonce que notre commune n'est plus rattachée à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, mais à celle de Rhône-Méditerranée-Corse, qui ne subventionne pas les réseaux de collecte.

Le choix retenu en 2004 n'était plus envisageable, avec une augmentation du prix du mètre-cube de l'eau de 18€99, celui-ci aurait dépassé les 20,50€.

Le Conseil Municipal a donc choisi d'étudier la solution d'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune, le cabinet Valtéra-2E Conseil vient de rendre son rapport qui sera soumis à une enquête publique courant 2012.

Une réunion d'information aura lieu au cours de cette année. Le but recherché est de donner la possibilité aux propriétaires dont les immeubles ne sont pas conformes aux normes actuelles dans ce domaine, de réaliser les travaux nécessaires en profitant des aides accordées par le Conseil Général et l'agence de l'eau via la commune qui pourra se porter maître d'ouvrage à leur place pour permettre l'obtention de ces aides, une personne privée ne pouvant pas percevoir des aides publiques.

Il restera donc à la charge du propriétaire le coût de la réhabilitation déduit des aides accordées.

TRAVAUX ROUTIERS :

À la fin de cet été, les programmes 2010 et 2011 de travaux de renforcement de chaussées ont été réalisés.

Des purges (réparations du fond de chaussée) ont été faites sur la rue d'Hagnécourt et la rue des Grandes Maies, un enduit bi-couche a été posé sur la rue du Haut Bout, Côte Gravot, allée Mal Pense (avec reprofilage de la chaussée), rue du Potet, rue des Grandes Maies, rue de Harol, rue d'Hagnécourt, rue Canel, Chemin de Ville, rue des Champs de la Côte et sur les voies communales n° 3 et 4, le tout pour une surface de 10 281,50 m², pour un total de 49 525,00 € HT, subventionnés à hauteur de 30% pour le Conseil Général, soit 14 858,00 €.

PETIT PATRIMOINE :

Le Conseil Municipal a décidé de continuer à remettre en valeur nos fontaines.

Cette mission a été confiée cette année encore à la Protection Juridique de la Jeunesse, qui accompagne des jeunes, en difficulté avec la justice, au retour à l'emploi.

La fontaine du Haut Bout a fait l'objet de gros travaux de retrait de l'épaisseur de terre recouvrant les pavés, de ramener la source dans les auges et de reconstruction du mur en pierres sèches soutenant le terrain en surplomb.

Les pavages des fontaines du Chemin de Ville et de l'école d'Adoncourt ont été remis à niveau et jointés. La reprise du pavage de la fontaine couverte d'Agémont est commencée et se finira sur 2012. Le coût de ces travaux est de 2 166,50€.

RPIC :

En 2001, l'inspecteur d'académie décidait de fermer l'école de Dommartin aux Bois pour manque d'effectif, il rédigeait son arrêté de la façon suivante : « Les enfants seront accueillis à GIRANCOURT ». Cette ligne ne suffisait pas, au regard du contrôle de légalité de la préfecture, à prouver que l'école de Girancourt était bien celle de rattachement pour notre commune.

En concertation avec les élus de Girancourt, nous avons donc choisi de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré dans lequel siègent quatre élus de chacune des deux communes et qui travaillent au fonctionnement de l'école, de la cantine et de la garderie. Le mot « concentré » ajouté au RPI indique que toutes les classes sont sur une seule commune. La création de ce RPIC avait pour but de se mettre en conformité avec la loi, il ne change rien à la manière de travailler pour l'école.

RECENSEMENT :

Ce début d'année 2011 a été réalisé le recensement de notre population. On peut constater une augmentation de celle-ci qui passe de 339 en 1999 à 419 au 1^{er} Janvier 2012.

TEMPÊTE :

La tempête du vendredi 16 décembre 2011 a causé quelques dégâts sur la commune, tuiles envolées chez des particuliers et sur l'église, arbres cassés en forêt et la Gitte est sortie de son lit rue du Rôné Saint Martin à Adoncourt. Heureusement, aucune habitation n'a été inondée, mais, on est passé près.

ECOLE D'AGÉMONT :

Le choix des techniques et la consultation des entreprises pour la rénovation de l'école d'Agémont ont un peu retardé le démarrage des travaux, ceux-ci devraient commencer d'ici quelques semaines.

ILLUMINATIONS :

Le Conseil Municipal a décidé de remplacer les illuminations qui consommaient trop par de nouvelles beaucoup plus économes, 10 ont été achetées sur 2011, réparties sur les quatre villages, d'autres suivront certainement.

Je terminerai en vous souhaitant, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, de bonne santé, plus encore à celles et ceux qui sont malades.

Patrick RAMBAUT

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

❖ Les élus :

Patrick RAMBAUT, Maire de la commune
Christophe BRÉGEOT, 1^{er} Adjoint
Raymond LEROY, 2^{ème} Adjoint
Catherine FARINEZ, 3^{ème} Adjointe
Vincent BAYARD, Conseiller municipal
Thierry BRINGOUT, Conseiller municipal
Daniel CADORÉ, Conseiller municipal
Edith CHARLES, Conseillère municipale
Arnaud COLIN, Conseiller municipal
Ghyslaine DIDELOT, Conseillère municipale
Marie-Paule LEPROVOST, Conseillère municipale

❖ Les employés municipaux :

Cindy FINOT, adjoint administratif
Annick DURIN, agent technique
Catherine BLAISOT, accompagnement bus scolaire
Julien VILLIERE, agent technique

ÉTAT CIVIL

❖ Naissances :

- Jérémy HANTZ né le 31 Août 2011 de HANTZ Thibaut et de Christelle WARY à Agémont ;
- Raphaël RIONDY né le 03 Novembre 2011 de RIONDY Christophe et de ROBIN Karine à Dommartin ;
- Léana COELHO née le 22 novembre 2011 de COELHO Michel et de LAPORTE Séverine à Agémont.



❖ Décès :

- Christian DURUPT, décédé le 27 septembre 2011.
- Gaston DUPOIRIEUX, décédé le 30 Décembre 2011.

❖ Mariages :

- Olivier BLAISOT et Catherine GUILCHER, le 06 août 2011
- Christian FRANCOIS et Emmanuelle MAURICE, le 27 août 2011.



Que des bonnes nouvelles à l'Ecole de Girancourt !!!

La première bonne nouvelle de cette année 2011/2012, c'est l'ouverture d'une 7^{ème} classe et la nomination de son enseignante, Mme LEBEDEL, qui vient rejoindre Mmes FERREIRA-VILLEMIN, FICHTER, GELIS, NOBILLOT, ROMARINO et M. BAUMANN.

L'ouverture d'une septième classe s'imposait. Jugez des effectifs par vous-même :

Classes	Elèves de Dommartin	Total Ecole
Petite Section	10	22
Moyenne Section	4	24
Grande Section + Cours Préparatoire	10	25
Cours Préparatoire	6	22
Cours Élémentaire 1	9	17
CE 2 + Cours Moyen 1	8	26
CM 1 + Cours Moyen 2	8	26
Total	55	162

Et les prévisions montrent encore un accroissement des effectifs : 163 pour la prochaine rentrée 2012 et 165 élèves pour la rentrée 2013.

Autre bonne nouvelle : la naissance d'un site Internet, dédié à l'école de Girancourt. Ce site permet aux parents de participer à la vie de l'établissement, depuis leur domicile et, avec le code personnel qu'a reçu leur enfant, ils peuvent prendre connaissance des devoirs demandés et des différentes animations de la classe. Bien sûr le système de communication avec le cahier mis dans le sac de l'enfant existe encore, car tout le monde ne possède pas un ordinateur et une connexion Internet à la maison !

Mais ce site est accessible à tous et chacun peut lire les articles que les enseignants écrivent à notre intention, que nous soyons parent ou pas, alors n'hésitez pas à vous y rendre !

L'adresse de ce site est : <http://girancourt.toutemonecole.com>.

Regardez ci-contre la page d'accueil et les différentes rubriques du site !

Ghyslaine DIDELOT

The screenshot shows the homepage of the school website. At the top, there is a header with the school name and a navigation menu. Below the header, there is a main content area with a calendar of events for December. The events listed are:

- 16 Déc. Cinéma de fin d'année**: Tous les enfants de l'école ont assisté à la séance traditionnelle de cinéma à la salle polyvalente à partir de 14h. Cette année les schtroumpfs se sont invités. > voir la suite
- 16 Déc. Voeux de fin d'année**: Pour conclure 2011, Je remercie la Municipalité pour les nombreux investissements et travaux réalisés au cours de l'année sans lesquels nous ne pourrions fonctionner. Je remercie bien ent... > voir la suite
- 15 Déc. fête de Noël**: Les trois classes de maternelle et CP se rendront à la salle polyvalente vers 13h40. Les enfants proposeront un petit spectacle de chant avant l'arrivée de Père Noël. Celui-ci offrira à chaque classe un cad... > voir la suite
- 13 Déc. les voeux du Maire aux parents**: Pour notre village, pour vos élus, le domaine scolaire est très important et chaque année un budget conséquent y est consacré.

On the right side, there is a sidebar titled 'Les rubriques' with a list of links:

- Vie de l'établissement
- Nos coordonnées
- Présentation
- Les photos
- Les classes, le personnel
- Association de parents
- Les horaires
- Le calendrier scolaire
- La cantine, le menu
- Le règlement intérieur
- Les modalités d'inscription
- La garderie
- Le conseil d'école
- Lire et Faire Lire
- Transport scolaire
- Signaler une absence

INFOS COMMUNALES

Le Verger conservatoire communal :

Le bulletin de janvier 2011 annonçait le projet de création d'un verger conservatoire communal. Première étape en février : une séance d'initiation à la greffe assurée par les Croqueurs de Pommes des 3 Provinces suivie par le greffage en pratique avec des greffons apportés par des dommartinois. Sur les 20 greffes, 19 ont bien repris. Elles ont été surveillées, bichonnées (tuteurage, arrosage) pendant le printemps et l'été. Deuxième étape cette année : suivi de greffe et du greffage de poiriers.

La deuxième séance de formation aura lieu le samedi 27 mars 2012 à 14h00 devant l'ancienne école de Dommartin, face à l'Eglise.

Contenu :

- rappel de la greffe 2011
- observation du résultat
- plantation d'un scion
- taille des scions

Tout comme pour les pommiers en 2011, si certains d'entre vous possèdent des variétés de poires anciennes, ils peuvent échanger avec la mairie par téléphone au 03.29.66.86.97 ou par mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr.

Denise CHOFFEL

Rappel des règles d'urbanisme :



Il est rappelé que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Les seuls travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme sont :

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Les travaux suivants sont soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Les autres travaux sont soumis à l'obligation de déposer un permis de construire. Cela concerne essentiellement :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Pour télécharger vos imprimés (permis de construire, déclaration préalable...) : www.service-public.fr

Les plans peuvent être téléchargés sur le site internet : www.cadastre.gouv.fr

Rappel : Tous travaux à proximité d'un terrain ou d'un chemin communal doivent faire l'objet d'une demande d'alignement ou d'une permission de voirie à la mairie (exemples : construction d'une murette, terrassement,...).

Recensement militaire :

Comment se faire recenser pour le service national ?

Le recensement a lieu à la mairie, et il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) dès l'âge de 16 ans avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie.

Il faut se munir d'un document officiel d'identité avec photographie (carte nationale d'identité de moins de 10 ans ou passeport en cours de validité), du livret de famille et, le cas échéant, d'un document prouvant la nationalité française en cas de naissance à l'étranger.

À cette occasion le maire délivre une attestation de recensement, obligatoire pour se présenter à un concours ou un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat) et une brochure d'information sur le service national.



J'ai égaré l'attestation de recensement. Comment en avoir une autre ?

L'attestation de recensement est unique et n'est pas remplacée. Il faut donc la conserver soigneusement.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation provisoire à l'organisme du service national de rattachement. Attention, cette attestation provisoire aura une durée limitée (voir les conditions avec votre organisme).

Je vais avoir 18 ans et j'ai besoin d'un document prouvant que je suis en règle avec le service national. Où dois-je m'adresser ?

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement délivrée par la mairie suffit pour prouver qu'un Français (garçon et fille) est en règle avec le service national.

À 18 ans, il faut avoir participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) : le certificat remis à cette occasion remplace alors l'attestation de recensement.

En règle générale, la personne qui n'a pas participé à la JDC à 18 ans, sauf celle qui en est exemptée (garçon né en 1979 ou pour raison médicale), doit se manifester au plus tôt auprès de l'organisme du service national de rattachement.

LE C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Centre communal d'action sociale a vécu une fin d'année 2011 animée.

30 Septembre : Les vérités sur Alzheimer

En soirée de ce 30 septembre était programmée une information débat sur la maladie d'Alzheimer. Etaient invités les représentantes de l'Association France Alzheimer 88, Anne-Marie Hermann, présidente et sa collègue Marie-Jo Valentin, Béatrice Rumèbe du Clic gérontologique, Philippe Klipfel directeur de la maison de retraite de Ville sur Illon, dotée d'une unité adaptée à l'accueil des personnes atteintes de cette maladie.

L'origine en est inconnue et il n'existe pas de traitement approprié pour contrer cette dégénérescence du tissu cérébral. C'est pourquoi elle angoisse et désespère.

Anne-Marie Hermann en énumérait les symptômes : *« pertes de mémoire, de repères, difficultés à communiquer et à faire les gestes quotidiens, naissance d'agressivité parce qu'on n'arrive plus à se comprendre »*. Marie-Jo Valentin nuancait le diagnostic en arguant que *« cette maladie n'était pas contagieuse, ne faisait pas mourir et que les malades percevaient le regard des autres. »*

D'où les approches psychologiques à pratiquer à l'égard des patients : *« s'abstenir de les questionner directement sur leur maladie, s'adapter à leur rythme de compréhension »*.



En France 900 000 personnes sont atteintes mais en corollaire, avec les aidants et les familles ce sont 3 000 000 qui sont touchées. Ces dernières doivent être intégrées dans la thérapie et rompre leur isolement par leur participation à des groupes de paroles. Béatrice Rumèbe reprenait ces propos au vol en soulignant la nécessité d'aller à la recherche d'informations, les bienfaits des groupes de paroles qui aident à voir les choses différemment et la nécessité peut-être de confier le patient à une structure d'accueil.

Philippe Klipfel renchérisait en rappelant l'existence « *de professionnels et de bénévoles formés pour répondre aux questions, que ce qu'il reste chez le malade c'est l'émotion et qu'il ne faut pas rester seul face à cette fichue maladie.* »

Tout au long de la soirée, les échanges entre les intervenants et le public ont permis à celui-ci d'appréhender de manière différente et lucide les contraintes propres à cette maladie.

25 novembre : deux chœurs pour un concert

Organisation inhabituelle pour le CCAS : ce n'est pas forcément de sa part que l'on attend la mise sur pied d'un concert. Pourtant, c'est au cours d'une de ses réunions, en début d'été 2011 que l'idée a germé on ne sait même plus pourquoi ni comment.

De manière informelle la conversation est partie sur les activités du chœur d'hommes de Dompaire « Les copains d'Accords » qui compte deux choristes de la commune. Il est apparu que ces derniers aimeraient bien un jour chanter chez eux, cela ne s'étant pas encore produit. L'idée fut reprise au vol avec l'intention de la soumettre au chef de chœur Daniel Louis et de programmer assez vite une date dans le courant de l'automne.

Plusieurs membres du CCAS étant aussi partie prenante au Comité des Fêtes, il a semblé opportun d'y associer celui-ci et de glisser l'évènement dans son calendrier chargé de fin d'année.

Telle la pelote de laine se dévidant, d'autres unités du CCAS qui chantent à la chorale « Bouche à Oreille » d'Harol ont alors surenchéri en ajoutant « pourquoi pas nous puisqu'on ne s'est encore jamais produit à Dommartin ? »

C'est ainsi que pour un concert se sont trouvés associés deux chœurs en cette soirée du vendredi 25 novembre.

Le public répondra t'il ? Telle était l'incertitude. Il fallut peu de temps pour être rassuré, l'église, choisie pour son acoustique, étant comble au départ des premières mesures.

« Bouche à Oreille » assurait la première partie avec un répertoire religieux et profane de tous pays, étoffé par celui de pointures telles que Béard, Aznavour et Brassens.





Même tonalité chez les « Copains d'Accords » qui revisitent les airs traditionnels français et internationaux ainsi que nos grands compositeurs. Et c'est un bouquet final brillant qu'ont offert les deux chœurs réunis, à un public conquis, avec la vibrante complainte de Pablo Neruda du regretté Jean Ferrat.

Une première à Dommartin et une soirée mémorable.

11 décembre : repas des anciens

Le CCAS ouvre en décembre l'antichambre des festivités de fin d'année en invitant les personnes de plus de 65 ans à passer une journée conviviale autour d'une bonne table, donnant ainsi l'occasion à certains de renouer des relations quelque peu relâchées.

Cinquante convives dont le maire, l'abbé Lambalez curé de la paroisse, les membres du CCAS, ont donc dégusté le 11 décembre le menu concocté par le « Gourmet vosgien », traiteur, avec la salade de pousses d'épinards au bacon et pignons de pins, ses deux saumons façon flan avec crème de poireaux au saumon fumé et le gigot d'agneau accompagné de ses légumes, sans oublier l'assiette fromagère suivie du dessert.

Apprécier le repas c'est bien, goûter en sus une animation musicale, c'est encore mieux. Jean- François Besson à l'accordéon s'est chargé d'égrener des airs de musette et de faire danser tous ceux qui en avaient envie. Et comme les choristes de la commune qui s'étaient produits le 25 novembre étaient présents dans la salle, ils ne se sont pas fait prier pour clore la journée en interprétant quelques chants de leur répertoire.



Aide et solidarité

Si le centre communal d'action sociale a créé l'animation en ce dernier trimestre 2011, il n'en a pas pour autant oublié sa raison d'être, apporter son soutien aux personnes se retrouvant en difficultés.

Ainsi, est-il intervenu en deux circonstances au mois d'octobre à la suite d'évènements difficiles, dont une action en faveur de la famille chassée brutalement de son logement lors du violent incendie qui s'est déclaré au centre de Dommartin le 18 de ce mois.

Une solidarité couplée avec celle d'autres intervenants qui a donné du baume au cœur aux personnes éprouvées par ces évènements.

François Didelot

Rappel des subventions accordées par le Centre communal d'action sociale

Allocation vacances	Transport scolaire
<p>Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- une allocation de 20,00 € par semaine pour un enfant <u>dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.</u>- une allocation de 10,00 € par semaine pour un enfant <u>dont les parents sont imposables sur le revenu.</u>	<p>Le CCAS accorde également <u>une subvention pour le transport scolaire</u> à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois à compter de cette année scolaire.</p> <p>Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année solaire) de transport scolaire organisé par le Conseil Général des Vosges.</p> <p>Ne pas oublier également de fournir un RIB.</p>

HISTOIRE LOCALE

Une école appelée à retrouver un second souffle.

La municipalité de Dommartin aux Bois a inscrit dans ses projets la réhabilitation de l'ancienne école d'Agémont afin d'y transférer la bibliothèque et le Club informatique, implantés actuellement dans celle de Dommartin.

Cette dernière doit à court terme subir des transformations afin d'abriter la mairie, l'emplacement offrant une facilité d'accès aux personnes à mobilité réduite, en vertu de la loi qui fait obligation aux collectivités de garantir en 2015 l'accès à tous les bâtiments publics aux personnes marquées par ce handicap.



Faire l'historique de l'école d'Agémont paraît donc de circonstance.

Si les lois de Jules Ferry ont cimenté l'instruction publique, loi du 16 juin 1881 instaurant la gratuité dans l'enseignement, loi du 28 mars 1882 rendant celui-ci obligatoire et laïque, les conseils municipaux se préoccupaient depuis longtemps d'aménager des locaux fonctionnels pour abriter l'école. Ils ne faisaient que perpétuer et améliorer ce qui, déjà, était en vigueur avant la Révolution et qu'Alix de Rohan-Chabot a très bien décrit dans son ouvrage « Les écoles de campagne en Lorraine au XVIII^e siècle ».

La commune de Dommartin aux Bois, issue de la loi du 14 décembre 1789 créant les Communes et comportant 4 villages, éprouvait bien des difficultés à trouver des locaux adaptés au système éducatif. Ainsi lit-on dans un courrier au Préfet daté du 10 juillet 1822, signé du maire Jean Joseph Houillon et de ses conseillers *« qu'il n'existe pas de salle d'école dans notre commune, que jusqu'alors on a toujours été obligé de louer de petites chambres obscures et souvent malsaines, ce qui met l'instituteur et les élèves dans une grande incommodité, de manière qu'il est impossible de faire une école conformément aux règles et aux lois. Il serait par conséquent absolument urgent à la commune d'en construire une qui convienne à cet emploi. »*

Le préfet est donc supplié de nommer un architecte *« pour faire la création des plans et devis conformément à la loi. »*

Ce qui va incomber au sieur Melin, architecte de l'arrondissement d'Epinal, désigné par le représentant de l'Etat le 27 juillet 1822. Les plans de l'école de Dommartin seront exécutés le 3 janvier 1823, approuvés par le conseil le 13 février et les soumissions cachetées, 10 au total, déposées en préfecture le 10 mai.

L'adjudication se fera au bénéfice Joseph Martin Bassot et de Joseph Tirvaudé, entrepreneurs à Dommartin aux Bois.

Il en sera de même pour Adoncourt l'année suivante, où, d'après les plans de l'architecte Melin, les travaux seront adjugés le 21 juillet 1824 à Joseph Thiriet de Darnieulles.

Si l'on se réfère à un courrier du 25 mars 1828 signé du maire en exercice, Nicolas Saint Paul, il apparaît qu'une école ou qu'un local destiné à cet effet existait à Agémont, puisqu'il est demandé *« l'autorisation de réparation sur la charpente et la maçonnerie de l'école d'Agémont. »*

L'adjudication du 1^{er} mai 1828 détaille la nature des travaux :

- *fourniture et pose de 25 mètres de maçonnerie.*
- *construction de 2 fenêtres de 1 mètre 299 sur une largeur proportionnelle, en pierres de taille.*
- *fourniture et pose pour le plancher supérieur de 40 planches communes en sapin.*
- *fourniture et pose de 2000 « débardeaux»⁽¹⁾ pour suppléer à ceux qui ne valent plus la repose.*

Le chantier est adjugé à 3 000 francs.

Le 15 octobre 1828, Joseph Martin Bassot et Nicolas Azier, ouvrier patenté, demeurant à Agémont, déclarent à la préfecture avoir rempli leur contrat.

Douze ans plus tard, il est projeté la construction d'une nouvelle école. Les plans sont établis par monsieur Beaurain, architecte à Epinal et approuvés par le préfet le 29 janvier 1841 qui donne également l'autorisation d'adjuger.

Le 9 février, le conseil délibère en ces termes :

« Le conseil municipal considérant qu'il existe dans le hameau d'Agémont beaucoup d'ouvriers qui n'ont que leurs bras pour subvenir à l'entretien de leurs familles, et que, pour leur avantage, désireraient ardemment être employés aux travaux de cette construction, considérant que ces malheureux ouvriers, malgré leur infortune, se sont soumis avec les autres habitants de faire l'extraction de toutes les pierres par corvée, a délibéré d'un consentement unanime que Monsieur le Préfet soit supplié de vouloir bien autoriser le maire et quelques membres du conseil municipal, en présence de l'architecte et du receveur municipal de la commune, de traiter de gré à gré avec les plus capables de ces ouvriers qui se conformeront ponctuellement aux plans et devis et à toutes autres charges prescrites ».

Signé : F. Robinet, Jean Nicolas Demange, D. Antoine, D. Vauthier, J.D. Mangeard, F. Losseroy, Jacopin, Jh. Mathis, Jh. Jeanroy, Jh. Etienne, J.N. Joly.

Le 8 avril, l'architecte donne son accord sous les conditions suivantes :

1°/ Que les ouvriers qui seront chargés de l'exécution des travaux présentent des garanties de capacité et de solvabilité.

2°/ Qu'ils s'engagent à se conformer exactement aux plans et aux devis rédigés par l'architecte, ainsi qu'à tout ce qui sera prescrit par l'Architecte et le surveillant pour la bonne exécution des ouvrages.

3°/ Que monsieur le maire délègue un membre du conseil municipal ou un habitant de la commune pour surveiller et faire exécuter les ouvrages en l'absence de l'architecte, conformément aux plans et aux règles de l'art, ainsi qu'à tout ce qui est prescrit par le devis.

4°/ Enfin, que tous les ouvriers qui concourront à la construction du bâtiment, rendront la place nette après achèvement des travaux dont ils demeureront solidairement responsables pendant l'an et jour, indépendamment de ce qui est prescrit par l'article 1792 du code civil.

(1) Ainsi dans le texte. Peut-être les éléments de couverture, étant donné qu'il est écrit que la charpente demande réparation



C'est ainsi, la plaque de construction en atteste, que cette école fut bâtie par les habitants du village.

Très longtemps, elle fut classe unique, recevant les nombreux élèves d'Agémont et de Barbonfoing, du cours préparatoire au certificat d'études primaires.

Rehaussée d'un clocheton, elle est équipée d'une cloche qui jadis tintait à l'heure de la rentrée en classe ou annonçait le décès d'une personne du village.

Puis elle accueillit la maternelle et le cours préparatoire jusqu'au mois de juin 1999 où elle ferma ses portes pour cause d'effectifs insuffisants.

Affectée ensuite et pour un temps, au stockage du matériel du Comité des fêtes, elle va retrouver son rôle éducatif et culturel avec le transfert de la bibliothèque municipale et du Club informatique.

François Didelot



Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière

Pour un territoire attractif et dynamique !

www.cc-olima-aviere.fr

La renaissance du dojo à Chantraine

Incendié en 2010, le bâtiment accueillant le Judo Club de Chantraine a été reconstruit dans des délais très serrés. Les judokas ont pu faire leur rentrée sportive en septembre 2011 dans ce dojo plus confortable et agrandi (avec une surface de tatamis de 200m²).



Bouzey : un écrin de nature mis en valeur pour vos promenades



Le grand chantier d'aménagement du tour de Bouzey a mobilisé les entreprises toute cette année 2011.

Ce sentier dédié aux piétons s'intègre totalement dans son environnement.

Les travaux vont se poursuivre jusqu'au printemps 2012 avec l'aménagement d'un second pôle pêche sur Sanchey, la finition de nouveaux parkings verts et l'installation de la signalétique pédagogique (sur l'histoire, l'écosystème, la faune et la flore).

De nouvelles idées émergent déjà pour l'aménagement d'autres aires de loisirs (pique-nique, jeux...). A suivre !



Un office du tourisme de proximité, atout supplémentaire pour Bouzey !

La Communauté de Communes a défendu puis contribué financièrement à ce projet porté par le Pays d'Épinal Cœur des Vosges. Situé plage des Américains à Chaumousey, le bâtiment est un point d'accueil pour tous les curieux.

Équipé de sanitaires, d'une base de lavage pour les vélos et de bornes Internet, il sera ouvert aux beaux jours (du printemps à l'automne) et des animateurs y proposeront de multiples sorties (marches nordiques, VTT,



randonnées pédestres).

La Communauté de Communes au service de votre territoire

La Communauté au quotidien c'est aussi : l'entretien des abords de Bouzey, la gestion des infrastructures sportives et de loisirs (terrains de football, de tennis, de pétanque, skate parc, parcours de santé, bicross, aires de jeux, étang de la Comtesse...), la réhabilitation des cours d'eau (en 2011 la Gîtte à Dommartin-aux-Bois et l'Avière à Darnieulles et Uxegney), la carte Olima Pass gratuite pour tous, une aide au départ en vacances pour les ados, un chantier d'insertion dynamique (un des premiers du département des Vosges en terme de résultats de réinsertion), et le suivi des bénéficiaires du RSA.



En ligne de mire pour 2012



Outre les nouveaux aménagements à l'étude autour de Bouzey, vos élus réfléchissent actuellement à la mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM). Ce RAM serait un réel outil d'animation pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents.

D'autre part, un projet de signalétique pourrait voir le jour en 2012. Il faciliterait le repérage des activités et services de notre territoire tout en harmonisant l'impact visuel de ces informations de proximité.



La réforme territoriale : une Loi jugée trop abrupte

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à la majorité CONTRE le schéma de coopération intercommunal proposé par le Préfet, cette nouvelle carte nous englobant dans la Communauté d'Agglomération d'Epinal-Golbey, avec les Communautés Capavenir, Est Epinal Développement ainsi que d'autres communes isolées.

- En effet, notre Communauté de Communes est dynamique et développe de manière active depuis 1998 des projets qui sont ses raisons d'être notamment en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, de tourisme, de protection de l'environnement, de services et d'insertion.
- De plus la Loi impose un processus dans des délais très rapides qui ne permet pas une concertation suffisante entre collectivités et auprès des habitants. Il nous a été demandé de nous prononcer sur un périmètre avant même toute réflexion de projet de territoire (sans connaître les possibilités de poursuite de nos projets en cours ni de reprise de nos compétences et infrastructures), démarche qui va à l'encontre du principe de développement local qui a fait la force de l'intercommunalité.
- Enfin, en l'absence de simulations financières précises des services de l'Etat, nous craignons une augmentation de la fiscalité dans le cas de cette fusion.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral prévu au plus tard pour le 31 décembre 2011, nous poursuivons notre dynamique locale dans un souci de maîtrise fiscale.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2012 !

Yannick VILLEMIN
Président de la Communauté de Communes

Chantraine - Chaumousey - Darnieulles - Domèvre-sur-Avière - Dommartin-aux-Bois - Fomerey - Girancourt -
Les Forges - Renauvoid - Sanchev - Uxegney

PAROLES AUX ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Il se passe toujours quelque chose avec le Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes s'est encore montré actif en 2011 en mettant sur pied des animations variées et bien réparties dans le temps, s'efforçant de répondre aux goûts du plus grand nombre. Le 12 mars, il remettait en vigueur une tradition en sommeil depuis une dizaine d'années : un défilé costumé dans les rues de Dommartin.

Une quarantaine de participants, petits et grands, déambulaient de long en large dans le village, avant de brûler à l'extrémité du terrain de jeu l'effigie de monsieur carnaval, marquant symboliquement la fin de l'hiver et le retour des beaux jours.



Et comme tout se termine toujours à table, le chocolat chaud et les beignets de carnaval étaient forts appréciés en guise de clôture, à la salle polyvalente.



Le 17 avril, sous un soleil exceptionnel, 37 exposants prenaient possession de la rue de la mairie, des abords de l'église et de la place centrale, pour un vide-grenier développant 230 mètres d'étals. Le public était au rendez-vous et dans l'ensemble, les vendeurs étaient plutôt satisfaits de leur journée.

Changement de registre le 29 mai avec un concours de pêche mis sur pied à l'étang d'Hagnécourt. Le cadre bucolique, les conditions climatiques parfaites et la forte participation des compétiteurs assuraient le succès de cette partie campagnarde.

Il fallait attendre le 14 août pour voir les membres du Comité se remettre à l'ouvrage avec le désormais célèbre méchoui d'Agémont. Bien abrités sous le toit de la scierie, les 145 convives du

repas de midi n'ont pas souffert des averses incessantes qui se sont répandues tout l'après-midi. Vingt cinq personnes supplémentaires sont venues grossir les effectifs en soirée et ont bénéficié d'une accalmie pour apprécier un joli feu d'artifices.

Déception par contre le 11 septembre où le bus affrété pour se rendre à l'écomusée d'Alsace à Ungersheim ne fut qu'à demi rempli. Les 70 maisons traditionnelles alsaciennes reconstituées ainsi que les anciens métiers remis en vigueur par les bénévoles méritaient certainement un plus grand engouement.

Cela ne freinait en rien la mise en œuvre du copieux programme de fin d'année qui voyait tout d'abord 30 équipes en découdre à la salle polyvalente lors du concours de belote du 30 octobre, puis 90 convives venir savourer le beaujolais nouveau le 20 novembre et enfin l'église se remplir copieusement le 25, lors du concert organisé conjointement avec le CCAS.

Les bras du Comité ont assuré de manière parfaite la logistique avec la pose de l'estrade pour les choristes de « Bouche à Oreille » et des « Copains d'Accords », la publicité, l'impression et la vente des programmes et enfin un buffet très apprécié qui a fait dire aux chanteurs qu'ils avaient été rarement aussi bien accueillis.



Dans l'élan, on s'associait au Téléthon le 3 décembre avant d'accueillir le lendemain Saint Nicolas, précédé de Christian Ferrari, chanteur compositeur et complice du baladin vosgien Philippe Roussel.

Dernier coup de collier avant Noël, un voyage à Paris le 18 décembre, avec un bus complet cette fois, pour admirer les illuminations de la capitale. Le retour fut quelque peu poussif à cause de la neige, mais au final, chacun s'en est revenu avec des lumières plein les yeux.

François Didelot

Club de la mirabelle

Le club de la Mirabelle montre une belle vitalité

Avec son effectif qui, d'une année à l'autre oscille entre 55 et 60 adhérents, le Club de la Mirabelle connaît une belle stabilité. Chaque jeudi, ce sont de 25 à 30 d'entre eux qui se retrouvent à la salle polyvalente pour s'adonner à leurs jeux de cartes ou de société.

Convivialité et joie de se retrouver ensemble. Le Club ne se limite pas à ces plaisirs basiques, mais de temps à autre aime créer l'évènement. Lors de repas par exemple. Il est toujours agréable de saisir un prétexte pour se donner le temps de respirer autour d'une table. Des irréductibles gaulois d'un village breton on montré l'exemple. Nul ne protestera parce qu'une assemblée générale se solde par une choucroute, ou autre. Que Saint Nicolas incite à mettre les petits plats dans les grands afin d'être reçu en grande pompe au dessert ne trouble personne. Qu'au printemps on ouvre grandes les portes aux gens de l'extérieur pour célébrer le retour des beaux jours et de la vie, relève d'une euphorie légitime. Enfin qu'une saison d'activités soit conclue fourchette en main est un signe de bien vivre.

De temps à autre il faut améliorer la trésorerie, alors on programme un loto en février. Quatre vingt joueurs se sont déplacés lors de la dernière édition. On a vu mieux, mais le résultat n'était pas calamiteux.



Loto du 20 Février 2011



Coupe de l'amitié

À la belote on élève son niveau de jeu, en concourant. Chaque année, depuis 1988, une amicale compétition rassemble les clubs de Dommartin, Charmois l'Orgueilleux, La Haye, Harsault. Le challenge se déroule en quatre manches, alternativement dans chacun des clubs. Au terme des quatre ans, celui qui totalise le maximum de points enlève la super coupe. La Mirabelle avait l'honneur d'organiser cette année la dernière levée, remportée par La Haye. Mais Dommartin fort des résultats antérieurs est resté sur la première marche du podium, conservant un titre déjà acquis en 2007.

D'autres aiment également venir concourir en nos murs, les aînés ruraux départementaux qui, pour la deuxième année consécutive, y ont organisé leur finale départementale le 19 mai. Cela se comprend : Dommartin est au centre du département. Le Club des Corbelières de Saint Amé s'est montré le meilleur.

Le Club de la Mirabelle ne rechigne jamais à voyager. Pour ce faire, depuis plusieurs années, il s'associe avec les « Anciens Jeunes » d'Harol. L'an passé une escapade au Puy du Fou, son grand parc, sa Cinéscénie, était programmée en août. En 2008 déjà, les membres du Club avaient goûté à cette merveille. Certains, à la suite d'événements familiaux avaient été contraints de déclarer forfait au dernier moment. Ils ont eu droit à une séance de rattrapage. D'autres qui avaient mené la campagne précédente souhaitaient actualiser leur copie. Ils ont dû se contenter d'un court voyage en ambulance mais ont eu le privilège d'interpréter l'inédit 2011 « La forteresse et le fauteuil roulant ».

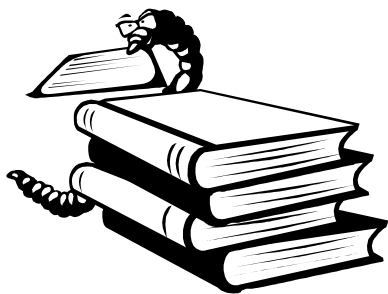
Ainsi va la vie. Ainsi va le Club, avec ses peines également. Christian Durupt nous a quittés le 27 septembre à 62 ans. A peine entré dans le groupe, aussitôt emporté par la maladie.

Gaston Dupoirieux, lui, s'en est allé le 30 décembre, quasiment avec l'année 2011, à l'âge de 84 ans.

De l'optimisme à la tristesse, le pas est vite franchi. Poursuivre ses projets, c'est se donner l'assurance d'atténuer l'émotion.

François Didelot

Bibliothèque



La bibliothèque est ouverte le samedi de 14 à 16 heures, y compris pendant les vacances scolaires.

Il n'y a pas de droits d'inscription à payer.
Les prêts sont gratuits.

Nous empruntons de nombreux ouvrages à la bibliothèque départementale (plus de mille actuellement) à laquelle nous nous rendons trois fois par an pour échanger les ouvrages lus. Parmi eux, nous prenons bien entendu des ouvrages ayant trait à la Lorraine et aux Vosges. Parfois, au hasard de nos lectures, nous croisons des lieux ou des personnages connus...

C'est ainsi que j'ai découvert qu'il existait une légende sur la forêt de Selours qu'on trouve dans divers ouvrages relatant les légendes et histoires vosgiennes, sous le titre « la demoiselle de Nobaimont ». Les dates ne sont jamais précisées et je ne sais pas s'il s'agit d'une légende ou d'un fait historique. Certains d'entre vous la connaissent déjà mais d'autres peut-être pas.

Ainsi donc, une demoiselle de Nobaimont ayant refusé de donner sa main à un homme qu'elle n'aimait pas fut la proie de la vengeance de l'individu éconduit. Il fit appel à une bande de Normands (redoutables pillards, s'il en fut !) qui dévastèrent le domaine de la demoiselle, volèrent, violèrent, pillèrent et massacrèrent. Chassée de sa demeure, la demoiselle vint se réfugier dans une grotte à double entrée à la lisière de la forêt de Selours, dans le vallon de Reblingotte (connue dans le secteur sous le nom de la grotte de la femme). Les habitants d'Agémont lui portèrent secours et pour les remercier de leur aide elle leur fit don du seul bien qui lui restait : la forêt de Selours.

Tous les genres littéraires sont présents à la bibliothèque et nous vous invitons à venir voir cela de plus près.

Merci encore à tous ceux qui nous font don des ouvrages qu'ils ne souhaitent pas garder. Si parmi vous, certains ont des ouvrages qu'ils ne veulent plus (livres adultes ou enfants, documentaires...), vous pouvez nous les apporter, nous sommes preneuses !

Monique et Annick

Club informatique

RAPPEL : N'ayant trouvé aucun remplaçant bénévole à Madame Denise CHOFFEL, le Club Informatique ne fonctionne plus.

Toute personne intéressée sera la bienvenue et peut contacter la Mairie.

**Union des chasseurs de
Dommartin aux bois
88390 DOMMARTIN AUX BOIS**



Siège administratif : chez le Président

*Monsieur Alain CHONAVEL
5 Rue du poète AGEMONT
88390 DOMMARTIN AUX BOIS
Tél. : 06.12.91.78.01*

*Président : Alain CHONAVEL
Vice-Président : André DAGNEAUX
Secrétaire-Trésorier : Bernard DURUPT
Membre : Claude MAURICE*

Comme la saison précédente, l'association de chasse réalise une belle saison 2010/2011 en ce qui concerne son plan de chasse, il se déroule dans de très bonnes conditions de sécurité et de bonne convivialité.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 15 mai 2011 au siège social en présence de Monsieur le Maire, Patrick RAMBAUT.

Le 19 juin 2011, l'union des chasseurs a organisé une journée pêche à la truite dans l'étang de DOMMARTIN AUX BOIS. Malheureusement, le soleil n'était pas au rendez-vous, mais grâce à de nombreux participants, même extérieurs à l'association, cette journée a été festive et très conviviale.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS poursuit son programme de réimplantation de petit gibier pour la deuxième année consécutive en relâchant 100 faisans et 2 compagnies de perdrix rouges cette année dans la zone de protection petit gibier, signalée par des pancartes (**réserve de chasse**).

Cette zone a pu voir au printemps quelques couvées de faisans, de perdrix lâchées l'an dernier qui ont passé l'hiver avec succès.

C'est une preuve que notre biotope est de bonne qualité alors un grand merci à nos partenaires agriculteurs qui font de gros efforts.

Les adhérents ont réalisé au printemps une volière de 200 m², cette réalisation a pour but :

- D'essayer de reproduire le plus près possible de leur milieu naturel et de l'état sauvage des couvées de faisans et perdrix rouges.
- Cette volière devrait permettre également de diminuer le coût d'achat de gibier et d'augmenter le nombre de lâchers.

En souhaitant que le climat du printemps soit clément avec nous pour avoir un maximum de réussites.

Ce programme donne beaucoup de travail à notre piégeur André DAGNEAUX qui est toujours sur 4 chemins été comme hiver, afin de réguler au maximum les nuisibles et de surveiller la population de petit gibier.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS remercie tous les partenaires, Commune, Fédération des chasseurs, GIC de DOMPAIRE, Agriculteurs et Particuliers qui nous permettent de réaliser ces projets.

Le Président

Association Sainte-Fleur

Nouvelle organisation

L'année 2011 a été marquée par la nouvelle organisation de la Sainte-Fleur. En effet depuis cette année, il n'y a plus de défilé de voitures, seule l'église qui reçoit est fleurie, en l'occurrence, l'église de Chaumousey qui était donc la première paroisse à inaugurer cette nouvelle version avec à la sortie de la messe le traditionnel lancer de pétales, la vente de billets de tombola et l'apéritif offert par la commune.

A.S.G.D.C

Association Sportive de Girancourt, de Dommartin aux bois et de Chaumousey vous propose cinq activités :

ASGDC PÉTANQUE

Entraînement à partir de mars:
Lundi de 18h00 à 20h00
Vendredi à 20h00 au stade



Pour tout renseignement contacter :
Jean-François NICOLE tél : 03 29 66 85 58
Dominique VANÇON tél : 03 29 66 81 41

ASGDC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Entraînement le mardi :
De 19h15 à 20h15 pour
De la gym d'entretien
De 20h30 à 21h30 pour de
La gym plus tonique



Pour tout renseignement contacter :
Monique CARTIGNY tél : 03 29 66 84 75
Anne Marie RUER tél : 03 29 30 98 28

ASGDC JUDO

Entraînement les mercredis :
De 17h00 à 17h50 pour les débutants
De 17h50 à 18h50 pour les confirmés
De 18h50 à 20h00 pour les grands



Pour tout renseignement contacter :
Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95
Dominique BASSOT tél : 03 29 66 82 29

ASGDC FOOTBALL

Entraînement le mercredi
après-midi pour tous les jeunes
entre 14h00 et 19h30 selon les
catégories.
Compétitions le week-end.



Pour tout renseignement contacter :
Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51
Eric ZIMMERMANN tél : 03 29 67 78 75

ASGDC TENNIS

Animatrice Estelle MICLO tél : 03 29 66 80 89



L'ASGDC organise la FOIRE À LA FRITE le dernier week-end du mois de juin à Girancourt. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour cette manifestation.

Vous pouvez nous rejoindre en vous adressant auprès d'un membre du conseil d'administration.

Centre d'Intervention et de Secours



Le Centre d'Intervention et de Secours HAROL / DOMMARTIN AUX BOIS

Par le Sergent Dominique GAUTON
Chef de Centre HAROL / DOMMARTIN

Depuis Février 2004, les deux Centres d'Interventions et de Secours d'Harol et Dommartin aux Bois se sont réunis pour ne faire qu'un seul Centre dans le secteur. Les 19 Sapeurs Pompiers qui composent actuellement le Centre interviennent sur nos deux communes.

La toute récente caserne, se situant sur la commune de Harol, (à Longeroye précisément), accueille ces hommes et ces femmes actifs, altruistes volontaires et disponibles à tous moments pour servir nos concitoyens.

Un personnel formé à toutes situations et toutes circonstances comme, le secours à victimes, les incendies, la protection des biens et de l'environnement et les opérations diverses.

En 2011, les Sapeurs Pompiers locaux sont intervenus sur notre secteur à plus de cinquante reprises, soit :

- 66 % de secours à victimes,*
- 10 % d'accidents de la route,*
- 10 % de feux divers,*
- 6 % de feux de cheminées,*
- 4 % de feux de voitures,*
- 2 % de destruction de nids d'hyménoptères,*
- 2 % d'opérations diverses (Inondations, capture d'animaux, etc...).*

Si comme ces hommes et ces femmes vous souhaitez vous investir et donner de vous même pour le bien et la sérénité des habitants de nos deux communes, venez les rejoindre dans cette institution conviviale et amicale.

La solidarité et l'entraide chez les Sapeurs Pompiers ne sont pas de vains mots et cette équipe dynamique est prête à vous le prouver si vous souhaitez la rejoindre.

Modalités d'engagement :

- Avoir entre 16 et 55 ans*
- Jouir de ses droits civiques*
- Être en bonne condition physique et médicale*
- Se trouver en position régulière au regard du Service National*
- Résider régulièrement en France*

Contact :

Sergent Dominique GAUTON
275 Route de Bains 88270 Harol
Tel : 06 11 71 08 68 ou 03 29 66 81 69

**LE PERSONNEL DU CIS HAROL /
DOMMARTIN AUX BOIS VOUS
SOUHAITE UNE TRES BONNE ANNEE**

2012

RELAIS DES SERVICES À GIRANCOURT



RELAIS SERVICES PUBLICS



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi
13h30 - 17h00

☎ 03.29.36.15.47

📍 130, Chemin des
Mitroches
88390 GIRANCOURT

Vous cherchez une
information administrative,
vous êtes à la recherche d'un emploi...

N'hésitez pas !
Le Relais de Services Publics
est à votre disposition gratuitement
et sans-rendez-vous.



Espace informatique
entièrement gratuit

Services accessibles

Vous trouverez une animatrice pour vous aider dans vos démarches. Elle ne sait pas tout, mais elle sait où chercher et possède des contacts dans chaque administration partenaire. Elle est formée à l'utilisation de l'outil informatique et pourra vous aider à utiliser le matériel mis à votre disposition...

Des documents et formulaires officiels fournis par les partenaires,
des informations ou des contacts qui vous permettront d'avancer dans vos démarches...

plusieurs ordinateurs reliés à Internet pour vos recherches et vos démarches en ligne.

Ils sont équipés d'une imprimante pour imprimer vos attestations, CV...

un téléphone pour joindre les plates-formes d'accueil téléphoniques de nos partenaires...

des animations ponctuelles ou ateliers en collaboration avec nos partenaires.



Emploi

Vous inscrire comme
demandeur d'emploi,

Vous actualiser,

Suivre vos paiements,

Consulter les offres d'emploi,

Créer votre espace perso pour
recevoir les offres par mail et

postuler en ligne,

Accéder à des conseils pour vos
recherches d'emploi,

Rédiger et mettre à jour votre CV,
lettre de motivation...



Prestations et aides sociales

**(Assurance Maladie,
Allocations Familiales)**

Accéder à votre espace
personnel (Caf)

Créer votre compte ameli
(CPAM),

Déclarer vos ressources,

Obtenir un relevé de carrière,

Consulter vos

remboursements,

Demander une attestation de
carte vitale,

Faire une simulation logement



Démarches administratives

Obtenir des informations et
formulaires liés aux permis de
conduire et cartes grises,

Obtenir un extrait de casier
judiciaire,

Utiliser le site Service-Public.fr
pour s'informer et effectuer des
démarches en ligne...

Service d'Amorçage de Projets

Aide et conseil à la
création/reprise
d'entreprise



CitésLab®
Réseau des services d'amorçage de projets

Prévention des déchets

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Chaque français jette en moyenne **20 Kg** d'aliments par an à la poubelle dont

7 kg d'aliments non consommés et encore emballés

13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et de pain ...

En faisant un peu attention, chacun de nous peut facilement éviter ce gaspillage !

J'achète malin

- Faire une liste de courses (en fonction de ce qu'il y a dans les placards)
- Essayer de planifier les repas de la semaine
- Vérifier les dates de péremption
- Acheter les bonnes portions



Je conserve bien mes aliments

- Dans le réfrigérateur, ranger ses courses suivant les étages de température
- Ranger les produits suivant les dates limites de consommation
- Conserver les restes dans des boîtes fermées ou au congélateur
- Stocker les fruits et légumes de manière visible plutôt que cachés au fond du frigo.



Je prépare mes repas astucieusement

- Cuisiner en premier les produits devant être consommés rapidement
- Bien doser les quantités de nourriture à préparer
- Accomoder les restes



Après ces bonnes pratiques, si vous avez encore des déchets alimentaires pensez au compostage domestique.



SICOVAD 6 allée de la Voivre 88000 epinal - 03/29/31/33/75 - www.sicovad.fr

SICOVAD - Service Communication - N.A. - 001 8011

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Allée du Val d'Avière 88390 LES FORGES ☎ : 03 29 82 26 10

	Du 1 ^{er} Mars au 31 Octobre		Du 1 ^{er} Novembre au 28 Février	
Lundi		14h00 à 19h00		14h00 à 18h00
Mardi		14h00 à 19h00		14h00 à 18h00
Mercredi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00	09h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Jeudi		14h00 à 19h00		14h00 à 18h00
Vendredi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00	09h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	09h00 à 12h00	14h00 à 19h00	09h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Dimanche	08h00 à 12h00		08h00 à 12h00	

Ordures ménagères :

Il est rappelé aux habitants de la commune d'éviter de laisser les containers à poubelles en bordure de route en dehors du jour de ramassage.

Intoxication au monoxyde de carbone :

Le MONOXYDE de CARBONE, gaz invisible, inodore mais MORTEL

Dans les VOSGES, au cours de l'année 2008, 45 personnes ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone.
Chaque année, en France, 100 personnes en meurent.



QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant
- invisible et inodore, donc difficile à détecter
- qui peut être mortel car il est très toxique

D'OU VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme au cours de mauvaises combustions provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)
- chauffe-eau et chauffe-bains
- inserts de cheminées, poêles
- groupes électrogènes à essence ou à fioul
- chauffages mobiles d'appoint
- cuisinières (bois, charbon, gaz)
- moteurs automobiles dans les garages
- appareils de «fortune» type brasero

QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION ?


- Fatigue inexplicable
- Vertiges
- Nausées, vomissements
- Maux de tête
- Troubles visuels
- Perte de connaissance voire coma et décès

Si vous développez ces symptômes ou si vous ressentez un de ces troubles, n'hésitez pas à vous interroger sur leur origine et à consulter un médecin.

QUE FAIRE DEVANT UNE INTOXICATION ?

- **ARRÊTER** toute combustion
- **OUVRIER IMMÉDIATEMENT LES FENÊTRES** pour renouveler l'air
- **APPELER LES SECOURS** : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU
- **EVACUER LES LOCAUX**, vider les lieux de leurs occupants

LES PRINCIPALES REGLES POUR EVITER LES INTOXICATIONS



1. Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié tous les ans.
2. Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an.
3. Aérez et ventilez votre logement ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
4. N'utilisez pas les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.
5. Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
6. N'utilisez les petits chauffe-eau non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
7. Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
8. Ne remettez jamais en service un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.

Pour toute information complémentaire,

- Agence Régionale de Santé de Lorraine, service de veille et sécurité sanitaire et environnementale des Vosges (03 29 64 66 50)
www.ars.lorraine.sante.fr, Rubrique Votre Santé / Votre environnement / Monoxyde de carbone
- Service communal d'hygiène et de santé de la ville de St Dié des Vosges
- Centre antipoison et de toxicovigilance (03 83 32 36 36)

Octobre 2010

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	16h00 à 17h45	Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES MAISONS DES SERVICES

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GENERALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE L'EMPLOI Tous les après-midi de 13h30 à 17h Tél. : 03 29 36 15 47	
KINESITHERAPEUTE M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Uniquement sur rendez-vous pris par téléphone	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72